

Compte rendu du conseil d'école du Mardi 9 Novembre 2021 **Secrétaire de séance M SIMON F**

Membres présents :

M SIMON S., Directeur de l'école
M CARNOY, adjoint en charge de l'urbanisme
Mme CORRET Adjointe au maire chargée des Affaires Scolaires
Mme CARRE, Affaires Scolaires
Mme LEROY, Mme CHAMBARET-GIGOT, Mme BIGUET, Mme GUENON-RODRIGUEZ, Mme DUBOIS,
M MARAIS, Mme ALVAREZ, Mme LAFON-DELPIT, M SIMON F., M JACOB C. et Mme QUEROL,
Professeurs des écoles
Mme PIAT, Mme DA MOTA, Mme GIBIER, Mme CHATELAIN, Mme LY, Mme ROGER, et Mme
HENAULT parents d'élève

Absent(s) excusé(s) :

M BIOULAC, Maire de Lamotte Beuvron
Mme GASSELIN, Inspectrice de l'Education Nationale
Mme NOURISSON et Mme CHOYNACKI, Professeurs des écoles
Mme ROUSVOAL : enseignante spécialisée à dominante d'aide relationnelle
Mme BEOGO : enseignante spécialisée à dominante d'aide pédagogique
Mme URBAIN : psychologue scolaire de l'Education Nationale
Mme GILLET et M CHANGEUX parents d'élève

I. ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES DU 9 OCTOBRE 2021 :

- Vote effectué par correspondance
- 343 électeurs (367 l'an dernier)
- 159 votants (168 l'an dernier)
- 14 bulletins blancs ou nuls (18 l'an dernier)
- 145 (150 l'an dernier) suffrages exprimés soit un taux de participation de 46,36% (45,18 % l'an dernier)
- 9 sièges à pourvoir

➤ 9 candidats n'appartenant pas à une association de parents d'élèves ont été élus :

Mme PIAT, Mme DA MOTA, Mme GILLET, Mme GIBIER, Mme CHATELAIN, Mme LY, Mme ROGER, M CHANGEUX et Mme HENAULT sont élus représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire Charles Péguy de LAMOTTE BEUVRON et siégeront valablement jusqu'à l'intervention de leur renouvellement.

II. COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS LÉGALES DU CONSEIL D'ÉCOLE

Le Directeur en donne sa composition et ses attributions légales :

Dans chaque école, le conseil d'école est composé des membres suivants :

1. Le directeur de l'école, président ;
2. Deux élus :
 - a. Le maire ou son représentant ;
 - b. Un conseiller municipal désigné par le conseil municipal,
3. Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;
4. Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école,
5. Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;
6. Le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école(DDEN)

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.
Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire, il vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental.

Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants handicapés
- Activités périscolaires : Heures qui se déroulent avant et après la classe durant lesquelles un encadrement est proposé aux enfants scolarisés
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

III. EQUIPE EDUCATIVE ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE :

9 Classes (suite fermeture carte scolaire) et 1 ULIS : 210 élèves (2 inclusions de L'ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) de Cerçay (Nouan Le Fuzelier)

CP/CE1 - 20/6	26 (4 ULIS)	Mme LEROY V
CP	25	Mme CHAMBARET-GIGOT L / Mme CHOYNACKI
CE1/CE2 - 8/16	24 (3 ULIS)	Mme GUENON-RODRIGUEZ A
CE1	21	Mme BIGUET R
CE2	26	M. SIMON S. / Mme DUBOIS
CM1	25	Mme LAFON-DELPIT E
CM1	24 (3 ULIS)	Mme ALVAREZ S
CM2	19 (1 ULIS + 1 ITEP)	Mme QUEROL L
CM2	20 (1 ULIS + 1 ITEP)	SIMON F.
ULIS	12	M. MARAIS J. coordonnateur ULIS école

Titulaires remplaçants : Mme NOURISSON M., M JACOB C et Mme LAGLAINE .

RASED : secteur d'intervention du RASED DHUIZON-LAMOTTE BEUVRON

- Mme BEOGO V. : enseignante spécialisée à dominante d'aide pédagogique
- Mme ROUSVOAL S. : enseignante spécialisée à dominante d'aide relationnelle
- Mme URBAIN V.: Psychologue scolaire Education Nationale
 - Contrats AESH : 7 AESH
 - Classe ULIS : BONNEFOI K.
 - MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : Mme SUDA S., Mme JUNCHAT C., Mme GAUDE K., Mme DESILLE M., Mme DEVIGNE et Mme .POUSSIN M..
 - Service civique :
 - Mme LE LIEVRE et Mme CHAMBARET (BCD, aide pour certaines activités dans les classes, aide au transfert des élèves ULIS, encadrement de sorties scolaires...)

IV. REGLEMENT INTERIEUR:

Le règlement intérieur de l'école (avec références au règlement type de la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) est **approuvé à l'unanimité.**

V. Projet d'école

Les 3 axes du projet d'école portent sur les 3 grands axes du projet académiques :

- Assurer l'acquisition de fondamentaux pour tous les élèves
 - Axe 1.1 - Prendre en compte le contexte général dans lequel se déroule la scolarité des élèves : Évaluations nationales CP et CE1
 - Échanger régulièrement avec l'équipe pédagogique de maternelle et entre les enseignants du CP et CE1 afin de déterminer les axes de travail prioritaires (lecture à haute voix, écriture de syllabes simples et complexes, résolutions de problèmes et techniques opératoires de l'addition et de la soustraction)
- Stimuler l'ambition scolaire pour tous les élèves
 - Axe 2.2 - SECURISER LE DEVELOPPEMENT ET L'EPANOUISSEMENT DE L'ENFANT : capacité à comprendre une consigne seul et se mettre à la tâche sans recours à l'adulte, tendre vers une autonomie maximale des élèves.
 - Ritualiser les pratiques et les temps de classe
 - Attribuer des responsabilités aux élèves
 - Travailler par objectifs explicites
 - Travailler sur la lecture et la compréhension des consignes
 - Axe 2.3 - GARANTIR UNE EDUCATION BASEE SUR L'EGALITE DES CHANCES : Progression de l'élève en fonction de son parcours individualisé garantir la réussite de l'inclusion
 - Accompagnement personnalisé des élèves (projet individualisé en lien avec les différents intervenants et la famille, avec l'aide d'une AESH et du coordinateur du dispositif s'il y a lieu)
- Agir sur le climat scolaire comme facteur de réussite
 - Axe 3.3 - PREVENIR TOUTE FORME DE HARCELEMENT ET DE VIOLENCE
 - les enfants utilisent de plus en plus les réseaux sociaux, les jeux vidéo en ligne, les vidéos... Ils envoient et reçoivent des messages menaçants, déplacés, et ne savent pas comment réagir ou réagissent de façon inappropriée. Ces manifestations virtuelles rejaillissent dans l'école.

Concernant le harcèlement, la circonscription est pilote pour le plan de lutte contre le harcèlement et dans ce cadre, un dispositif est mis en place pour répondre aux problématiques de harcèlement qui pourraient survenir sur votre école.

La journée Non au harcèlement, est prévue cette année le jeudi 18 novembre. Elle constitue un temps fort dans la lutte contre le harcèlement.

L'école souhaite travailler sur le "banc de l'amitié" en utilisant un/des bancs de l'école (peinture de plusieurs couleurs), Mme CORRET n'y voit pas d'inconvénient au contraire...



VI. SECURITE : exercices

- 1 exercice incendie (réalisé avec les services techniques de la mairie) réalisé le 27/09/2021: évacuation des locaux et mise en zone de sûreté.
- 1 PPMS attentat/intrusion réalisé le 21/10/21 :
- Organisé conjointement par la DSDEN et la préfecture du Loir-et-Cher, cet exercice de mise en sûreté a été réalisé, au même instant, dans tous les établissements d'enseignement du département (écoles, collèges, lycées).
- Pour que l'exercice se déroule dans des conditions proches de la réalité, ni la date ni l'heure n'ont été communiquées aux personnels et aux familles, seule la période du 14 octobre au 19 novembre avait été prévue).
- Début de l'alerte : un SMS sur le portable du directeur suivi d'un appel téléphonique (par un « robot ») à l'école nous a avertis du début de l'exercice à 9h31
 - SMS : « En raison d'une menace sur les établissements, mettez-vous en vigilance. Un second message vous donnera des consignes plus précises. »
 - La transmission de l'information à toute l'école s'est faite dans la minute qui suit par SMS sur tous les portables des professeurs et par des coups de sifflet dans les couloirs (alerte différente de l'exercice incendie et du PPMS RM).
 - La mise en sûreté a duré moins de 1 mn : fermeture des portes extérieures à clés des classes (verrous), baisse des rideaux, extinction des lumières.
- 9h47 : second SMS nous demandait de nous mettre à l'abri car l'établissement faisait l'objet d'une agression et que nous ne pouvions pas nous enfuir.
 - Nous nous étions déjà enfermés dans nos classes depuis ¼ h
- Fin à 10h51 par SMS suivi d'un appel téléphonique (par un « robot »).
- Bilan :
 - Tous les enfants ont pris cela avec sérieux, il n'y avait pas un bruit dans les bâtiments pendant la ½ heure de l'exercice.
 - Il n'y a actuellement pas de système qui permette aux groupes 1 et 2 de communiquer entre eux.
 - Les enseignants ont été prévenus sur leurs portables personnels. C'est la solution qui paraît la plus sûre et la plus rapide pour l'instant mais l'utilisation des portables n'est pas fiable (oubli à la maison, son en mode vibreur, ...).
 - Il reste des travaux à effectuer pour sécuriser les bâtiments (système d'alerte, déverrouillage du portail côté cantine pour une évacuation en masse, film occultant sur des fenêtres, quelques verrous à réparer...).

QUESTIONS DIVERSES :

- Tests Covid : est-il possible de donner aux parents d'élèves plus de détails les concernant ? Méthodologie, traitement des données, protocole en cas de test positif, fréquence...

Dans un courrier de la DASEN du 30 septembre 2021 :

Afin de réduire la propagation du virus SARS-COV-2, des campagnes de dépistage par tests salivaires vont être mises en place dans les établissements scolaires.

Pour plus d'efficacité dans l'organisation de ces campagnes, il est nécessaire que les établissements qui ne l'auraient pas déjà fait recueillent, dès à présent, les autorisations parentales signées.

Le document d'autorisation du test salivaire n'est pas idéal car il n'y a pas la possibilité aux parents de refuser

L'école doit être sûr que tous les parents aient reçu l'information, il nous faut quand même le document même si les parents ne sont pas consentants, ils peuvent écrire sur le document : nous ne consentons pas à la réalisation du test

La date de cette campagne n'est pas du ressort de l'école, Il faut que l'on soit prêt.

L'année dernière, nous avons eu 185 élèves testés / 220 et 12 adultes.

L'infirmière du collège, des personnes de la protection civile et du laboratoire sont venues une matinée.

Les prélèvements étaient faits avec un « coton tige » que l'élève mettait lui-même dans sa bouche.

Les résultats ont été envoyés directement aux parents.

- Qu'en est-il de l'achat du test psychologique WISC dernière version à l'usage de la psychologue scolaire ? La version qu'elle utilise actuellement n'est plus valide, il est nécessaire d'utiliser un test avec le bon étalonnage afin d'obtenir des résultats significatifs. L'éducation nationale nous confirme que cet achat est à la charge des communes.

La mairie de Lamotte Beuvron propose de les financer en totalité puisque malheureusement les autres mairies du secteur d'activité du RASED ne répondent pas.
Il faut juste fournir un devis actualisé.

- Il y a des racines qui sortent de terre dans la cour côté MDA, est-il possible de les camoufler pour éviter que les enfants ne trébuchent (par un apport de sable, par exemple ?)

Pour cacher les racines, il faut apporter de la terre et la maintenir avec une bordure, plus dangereux que les racines elles-mêmes...
Ce n'est pas un problème, les enseignants n'ont rien constaté.

- Plusieurs parents d'élèves soulèvent le problème du niveau scolaire qui baisse. Il a été dit aux parents d'élève d'une classe de CM2 que 8 élèves sur 20 ont un niveau de CE1-CE2. Les parents souhaitent éviter que le niveau scolaire des enfants qui évoluent normalement soit nivelé par le bas. Aucune solution n'est proposée par l'académie pour accompagner efficacement ces enfants en décalage scolaire.

Les élèves qui ont le niveau font le programme de CM2.

Pour les élèves plus faibles, nous apportons et avons apporté des solutions :

- Faible effectif en CM2 (19 ou 20) pour accompagner au mieux les élèves en difficultés, cela permet d'individualiser (différenciation pédagogique),
- Des Orientations SEGPA sont proposées,
- des dossiers MDPH (orientation ULIS) sont en cours et d'autres sont difficiles à envisager pour certains parents (le « H » renvoie à HANDICAP),
- La plupart des élèves en difficultés ont eu un maintien, ils ont été suivis par le RASED,
- Des élèves ont besoin d'un suivi orthophoniste et ce depuis le CP mais il y a une liste d'attente (voire plus de prise de nouveaux patients), il faut que les parents appellent régulièrement et n'attendent pas que les orthophonistes les rappellent.

VII. DIVERS :

- Cette année, les élèves de CM1-CM2 pourront chanter la Marseillaise ce 11 novembre avec la chorale du collège.
- Mme CORRET annonce une séance de cinéma offerte à tous les élèves pour Noël.
- Le Directeur, au nom de ses collègues, remercie la municipalité et les services techniques pour :
 - les travaux réalisés pendant l'été (réfection des sols de la salle des professeurs, du couloir et bureau direction du groupe 1),
 - l'achat de 27 PC portables.

La séance est levée à 19h30. Le prochain conseil d'école est fixé provisoirement au mardi 15 mars 2022 (prévoir le mardi 14 juin pour le 3^{ème} conseil d'école)

Le directeur
M SIMONS



Le Secrétaire de la séance
M SIMON F